



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 juillet 2024

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 17 juillet à 20h30 à la salle du Conseil, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Elodie GARDES, maire,

Présents : Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle et Mrs SANNIÉ Maxime, BANES Walter, PÉGORIER Thierry, SEPTFONDS Sébastien, CALIXTE Alain, FOURNIER Robert et DUPUY Serge

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Nombre de votants : 9

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée et M. Maxime SANNIÉ a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du PV du conseil municipal du 20 juin 2024
- Convention de gestion de l'ouverture de la porte de l'église St Jacques
- Convention de mise à disposition d'une salle communale avec l'Association Aim'ergence et Vie
- Présentation du rapport annuel du Smictom 2023
- Présentation du rapport annuel du Sydom 2023
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024 est validé à l'unanimité.

Délibération n° 22 / 2024

Gestion de l'ouverture de la porte de l'église Saint-Jacques de Lassouts

Madame le maire expose que le Club Patrimoine a proposé d'organiser un planning avec les habitants prêts à prendre en charge la gestion de la clef de l'église Saint-Jacques et ceci, afin de permettre aux pratiquants et aux visiteurs d'accéder à l'église.

C'est pourquoi, il a été décidé de formaliser cette organisation par une convention entre la commune de Lassouts et le Club Patrimoine, représenté par son président, Monsieur Bernard Miquel.

Ainsi, l'objet de la convention porte sur la gestion de la clef de l'église Saint-Jacques de Lassouts qui sera donnée au Club Patrimoine de la commune, à compter du dimanche 21 juillet 2024.

Il a été convenu que les personnes volontaires s'organiseront entre elles. Le club Patrimoine tiendra un calendrier hebdomadaire qui sera affiché dans l'église.

L'organisation sera la suivante :

- Ouverture de la porte en début de matinée et fermeture de la porte en fin de journée.
- Transmission de la clef en principe la journée du dimanche (le dernier détenteur s'organisera avec son successeur pour le « passage » de la clef).

Pour le cas où la personne en charge de l'ouverture et de la fermeture serait indisponible, elle se chargera de trouver une personne pour la remplacer.

La présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf à ce qu'elle soit dénoncée par l'une ou l'autre des parties, dans un délai de trois mois avant la date d'échéance.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le principe de gestion de l'ouverture de la porte de l'église Saint-Jacques de Lassouts par le Club Patrimoine et les modalités susvisées et a autorisé Madame le maire à signer tous documents en régularisation des présentes.

Délibération n° 23 / 2024

Mise à disposition d'une salle communale au profit de l'Association Aim'ergence et Vie

L'Association Aim'ergence et Vie, représentée par Mme Sandrine Carlus ou Mme Hélène Potrich, a demandé à Madame le maire la possibilité d'avoir une salle communale afin d'organiser des permanences de relation d'aide par un binôme de bénévoles auprès de malades en difficulté, d'aidants et de personnes vivant le deuil,

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle (qui sera différente en fonction des réservations déjà effectuées), soit à la salle des fêtes, soit à la maison des associations.

Il est rappelé que les associations de Lassouts seront prioritaires sur les réservations des salles, si une même date serait demandée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'approuver la mise à disposition d'une salle commune à l'Association Aim'ergence et Vie à titre gracieux et suivant leurs disponibilités ; d'approuver cette mise à disposition pour une période de deux ans à compter du 1er septembre 2024 et d'autoriser Madame le maire ou son 1er adjoint à signer la convention de mise à disposition et tous documents en régularisation des présentes.

Délibération n° 24 / 2024

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés, établi par le SMICTON Nord-Aveyron – année 2023

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Madame le maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés établi par le SMICTOM Nord-Aveyron pour l'année 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Délibération n° 25 / 2024

Approbation du rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par le SYDOM AVEYRON - année 2023

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Madame le maire présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SYDOM Aveyron pour l'année 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SYDOM Aveyron pour l'année 2023.

Questions diverses :

Cantine scolaire – rentrée 2024/2025 :

Il est confirmé que le prestataire pour les repas des enfants, sera la maison de retraite de Bozouls à compter de la rentrée de septembre 2024. Le centre social d'Espalion Estaing gardera toute la partie administrative. Il est décidé de fixer le prix du repas à 4,80 euros / enfant / jour.

Réfection des peintures de l'école :

L'APE s'est proposée de refaire les peintures d'une classe ainsi que le marquage au sol de la cour, la mairie prenant en charge la peinture ainsi que le matériel ad hoc.

Fin de la séance à 00h10

Fait à Lassouts, le 01.10.2024

Le maire



Le secrétaire de séance

